

FICHE DE GESTION
Année scolaire 2026-2027



Choix du régime de l'élève (cocher la case correspondante) :

- Externe
- Demi-pensionnaire 4 jours (tous les jours sauf le mercredi) à compter du
- Demi-pensionnaire 5 jours (tous les jours) à compter du

L'inscription à la cantine n'est possible qu'après le paiement des factures de demi-pension antérieures. En cas de non-paiement d'un trimestre, le collège se réserve le droit de radier l'élève au trimestre suivant.



IMPORTANT : à partir de la rentrée d'août 2026, les paiements par chèques ne seront plus acceptés.

Les élèves dont les frais de demi-pension sont pris en charge par le Département (GUT) doivent obligatoirement joindre une attestation.

1/ Renseignements concernant l'élève :

NOM : PRENOMS :

Date de naissance : Classe :

- Ne mange pas de (cocher la case correspondante) :

- Porc Bœuf Cabri

Si l'élève a des frères ou sœurs scolarisés au collège Bois de Nèfles, précisez-le également :

Nom	Prénoms	Classe à la rentrée 2026-2027

Allergies alimentaires* (présenter un certificat médical) : Voir obligatoirement l'infirmière scolaire pour la mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI).

2/ Renseignements concernant le responsable légal :

***Le responsable légal est la personne qui :
fait la demande de bourse, qui la perçoit et qui paie les frais de restauration.***

NOM : PRENOMS :

Entourer : Père – Mère – Tuteur/tutrice

Tel. Portable : Tel. Fixe :

Adresse mail obligatoire :@.....

Demande de bourse – Rentrée 2026-2027

Dans le cadre de l'instruction des demandes de bourse pour la rentrée 2026-2027, une étude d'éligibilité sera réalisée. Nous vous remercions de bien vouloir compléter la fiche relative à l'étude automatique de votre droit à bourse.

Important : l'étude automatique ne pourra être effectuée que si vous avez déclaré vos revenus de l'année 2025 ainsi que l'ensemble de vos enfants à charge.

ALe

Signature du responsable légal,

Veuillez remplir une fiche par enfant scolarisé.